



Notre politique vaccinale : „le moins possible et juste“

Recommandations vaccinales pour le chien

Vaccin „combiné“ (carré, hépatite, parvovirose)

- 1er vaccin dès l'âge de 12 semaines
- 2ème vaccin 4 semaines plus tard, à l'âge de 16 semaines
- Une primo-vaccination en 2 fois est suffisante si le chiot est vacciné la première fois à l'âge de 12 semaines
- Vaccination de rappel 12 mois plus tard puis tous les 3 ans ou uniquement en cas de taux d'anticorps insuffisant. (Ce schéma vaccinal n'est actuellement pas encore reconnu par toutes les pensions et refuges de la région ; certains exigent une vaccination de rappel annuelle)

Toux du chenil (*Bordetella bronchiseptica* et *Parainfluenza*)

- Vaccination intra-nasale (Vetamun KC)
- Primo-vaccination en une fois dès l'âge de 8 semaines
- Une vaccination de rappel annuelle est indispensable afin de garantir la protection vaccinale
- **N'est pas une vaccination Core, uniquement si explicitement exigé par la pension**

Vaccin contre la leptospirose

- Les vaccins actuels contiennent plus sérovars que les anciens et assurent ainsi une meilleure protection de votre animal.
- 1er vaccin dès l'âge de 12 semaines
- 2ème vaccin 4 semaines plus tard, à l'âge de 16 semaines
- Une vaccination de rappel annuelle est indispensable afin de garantir la protection de votre animal. La période à risque allant de juin à octobre, nous vous conseillons d'effectuer la vaccination de rappel au printemps (mars-avril)

Rage

- Vaccination obligatoire pour le passage des frontières dès l'âge de 3 mois.
- Vaccination de rappel après 2-4 semaines, si l'animal a été vacciné avant l'âge de 5-6 mois, ou si vous voyagez dans une région avec risque de rage.
- Le délai d'attente avant le passage des frontières est en général de 3 semaines
- Les vaccinations de rappel se font selon les recommandations du fabricant, soit en général tous les 3 ans
- Un intervalle d'au minimum 2 semaines est à respecter avant ou après une autre vaccination